

## COMMUNE DE STRUETH

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STRUETH DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2019

**Sous la présidence de M. Jean-Jacques MATHIEU – Maire**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance  
à 19 h 00.

**Présents :**

M. Jean-Michel ZINCK – Adjoint, Mme Sylvie DIETSCH – Adjointe, M. Régis ARMBRUSTER, Mme Geneviève EICHHOLTZER, M. Thaddée FREY, M. Michel KOEGLER, Mme Catherine MULLER, M. Jean-Michel RICHERT, M. Alexandre SIMONET

**Absents non excusés :**

**Absents excusés et non représentés :**

**Ont donné procuration :** Mme Régine BOTTONI à M. Jean-Michel ZINCK

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine MULLER

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2019
3. Vote du Compte Administratif 2018 et approbation du Compte de Gestion 2018
4. Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 au Budget Primitif 2019
5. Vote des subventions pour l'exercice 2019
6. Fixation des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2019
7. Lotissement – clôture du budget
8. Vote du Budget Primitif 2019
9. SIAEP – Renouvellement bail captage des eaux sur Strueth
10. Divers et communications

### **POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance**

---

Madame Catherine MULLER est désignée secrétaire de séance.

### **POINT 2 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2019**

---

Le procès-verbal du 22 mars 2019, expédié à tous les membres, qui n'appelle aucune remarque ni objection, est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 3 - Vote du Compte Administratif 2018 et approbation du Compte de Gestion 2018**

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2018 du Budget Communal et du Budget Annexe Lotissement.

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, constate que le Budget Primitif a été respecté et qu'il est en tous points identique au Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière,

Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du Budget Communal, résumé comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	192 571,67 €	310 483,03 €	503 054,47 €
<b>Dépenses</b>	87 550,11 €	266 165,30 €	353 715,41 €
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>105 021,56 €</b>	<b>44 317,73 €</b>	<b>149 339,29 €</b>
<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>-84 661,79 €</b>	<b>650 243,47 €</b>	<b>565 581,68 €</b>
<b>Part affectée à l'investissement 2017</b>		84 661,79 €	84 661,79 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2018</b>	20 359,77 €	609 899,41 €	630 259,18 €
<b>Restes à réaliser dépenses</b>	26 451,81 €		26 451,81 €
<b>Résultat de clôture 2018 corrigé avec Restes à réaliser</b>	<b>- 6 092,04 €</b>	<b>603 807,37 €</b>	<b>597 715,33 €</b>

Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Lotissement, résumé comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>0,00 €</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de clôture 2017</b>	0,00 €	25 934,84 €	25 934,84 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 934,84 €</b>	<b>25 934,84 €</b>

Après présentation du Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière, qui n'appelle ni observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 du Budget Communal et le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe Lotissement.

## POINT 4 - Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 au Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal ayant constaté que le Compte Administratif 2018 du Budget Communal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement + 609 899,41 €
- un excédent d'investissement + 20 359,77 €
- un besoin de financement des restes à réaliser 26 451,81 €

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter la somme :

- de 20 359,77 € de l'excédent de fonctionnement 2018 en recettes d'investissement, au compte 1068 *Excédents de fonctionnement capitalisés* au Budget Primitif 2019,
- la différence soit 603 807,37 € étant maintenue en réserve de fonctionnement au compte 002 *Excédents de fonctionnement reportés* du Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal ayant constaté que le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Lotissement fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement + 25 934,84 €

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter la somme :

- de 25 934,84 € de l'excédent de fonctionnement 2018 en recettes de fonctionnement au compte 002 *Excédent antérieur reporté* du Budget Primitif Annexe Lotissement 2019, somme qui sera transférée au Budget Principal de la Commune après clôture du budget annexe.

## POINT 5 - Vote des subventions pour l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Montant de la subvention
Amicale des Sapeurs Pompiers de Strueth	2 000,00 €
Association « Les joyeux de la Largue »	100,00 €
Association Myopathes de France	50,00 €
Association sportive de Mertzen – Football Club	350,00 €
Association Sports et Loisirs	300,00 €
Association Saint-Maurice	272,00 €
Association Saint-André	490,00 €
Bibliobus départemental du Haut-Rhin	50,00 €
Chorale Sainte-Cécile	100,00 €
Ligue nationale contre le cancer	70,00 €
Association SEPIA	100,00 €
Association APSS	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 982,00 €</b>

Et s'engage à voter la dépense au Budget Primitif 2019, article 6574 de la section de fonctionnement.

### **POINT 6 - Fixation des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2019**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, et de maintenir ainsi les taux de l'année précédente tels que présentés ci-dessous :

Taxe d'habitation :	13,68 %
Taxe foncière (bâti) :	9,19 %
Taxe foncière (non bâti) :	46,71 %

Le produit fiscal attendu - *article 73111 du Budget Primitif 2018*, est de 93 507,00 €.

### **POINT 7 – Budget annexe Lotissement Communal – Clôture**

---

Par délibération en date du 4 avril 2013, le Conseil Municipal décidait la création d'un budget annexe pour la réalisation d'un lotissement communal. Le Maire expose que les travaux étant désormais terminés et l'ensemble des lots du lotissement étant vendus, le budget n'a plus lieu d'exister et propose de le dissoudre et de supprimer l'assujettissement à la TVA devenu sans objet.

Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de la gestion 2018, on constate un excédent de la section de fonctionnement de 25 934.87 €

Afin de permettre à Madame la Trésorière de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à transférer l'excédent du budget annexe du Lotissement au budget Communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la clôture du budget du Lotissement Communal
- Décide d'affecter l'excédent du budget annexe du Lotissement au budget Communal comme suit :
  - Budget Annexe Lotissement – débit du compte **6522** : *reversement de l'excédent des budgets annexes* pour un montant de **25 934.87 €**
  - Budget communal – crédit du compte **7551** *excédent des budgets annexes à caractère administratif* pour un montant de **25 934.87 €**
- Décide de supprimer l'assujettissement à la TVA devenu sans objet

### **POINT 8 - Vote du Budget Primitif 2019**

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 du Budget Communal, voté par chapitre en fonctionnement et en investissement, tel qu'il est présenté en cette séance et selon les conditions suivantes :

S'équilibrant en recettes et en dépenses dans la section de fonctionnement pour un montant de :

- 893 341,21 €

S'équilibrant en recettes et en dépenses dans la section d'investissement pour un montant de :

- 686 143,02 €

et reprenant les résultats suivants :

- |                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| • 001 en recettes d'investissement  | 20 359,77 €  |
| • 002 en recettes de fonctionnement | 603 807,37 € |
| • 1068 en recettes d'investissement | 6 092,04 €   |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Annexe 2019 pour le lotissement, voté par chapitre en fonctionnement et en investissement, tel qu'il est présenté en cette séance et selon les conditions suivantes :

S'équilibrant en recettes et en dépenses dans la section de fonctionnement pour un montant de :

- 25 934,87 € en recettes

### **POINT 9 – SIAEP – Renouvellement bail captage des eaux sur Strueth**

Le Maire rappelle que la concession des sources en forêt communale de Strueth, parcelle 17 et 18 est arrivée à échéance le 28 février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler la dite concession pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019
- de fixer la redevance annuelle due par le SIAEP de Fulleren Mertzen Saint-Ulrich Strueth dont le siège est fixé à la Mairie de Saint-Ulrich à :
  - 200,00 € à compter du 01/03/2019 jusqu'au 28/02/2028

### **POINT 10 – Divers et communications**

- Le regroupement des RPI est en cours de finalisation. En ce qui concerne, le regroupement des syndicats interscolaires, celui-ci sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La séance est levée à 21H00.

<b>Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la COMMUNE de STRUETH de la séance du 4 avril 2019</b>
--

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2019
3. Vote du Compte Administratif 2018 et approbation du Compte de Gestion 2018
4. Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 au Budget Primitif 2019
5. Vote des subventions pour l'exercice 2019
6. Fixation des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2019
7. Lotissement – clôture du budget
8. Vote du Budget Primitif 2019
9. SIAEP – Renouvellement bail captage des eaux sur Strueth
10. Divers et communications

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MATHIEU Jean-Jacques	Maire		
ZINCK Jean-Michel	1 <sup>er</sup> Adjoint		
DIETSCH Sylvie	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
ARMBRUSTER Régis	Conseiller Municipal		
BOTTONI Régine	Conseillère Municipale	Absente excusée représentée par M. Jean-Michel ZINCK	
EICHHOLTZER Geneviève	Conseillère Municipale		
FREY Thaddée	Conseiller Municipal		
KOEGLER Michel	Conseiller Municipal		
MULLER Catherine	Conseillère Municipale		
RICHERT Jean-Michel	Conseiller Municipal		
SIMONET Alexandre	Conseiller Municipal		